



installation sanitaires inutilisables

Par **rick**, le **12/04/2011** à **13:50**

Bonjour,

Je suis nouveau,

quelqu'un aurait une reponse?

depuis 20 ans locataire,

du a une reparation mal faite (on pense) d'une installation commune, tout utilisation de d'eau, toilettes bain etc, entraine une fuite chez le voisin d'en dessous.

Ou je mouille le voisin, ou je n'utilise plus rien. Donc en fait je n'utilise plus rien, et ne dors pratiquement plus chez moi. Le syndic et les plombiers etudient la question, on sait que cela va entrainer des travaux lourds. Qui va payer etc, donc réparation clairement pas pour maintenant (deja une semaine).

on me dit qu'il ne faut pas payer de loyer pendant ce temps, et que meme je devrais etre rembourse pour hotel, frais etc.

C'est tres desagreable, dois je informer les concernés (voisin syndic propriétaire) par IR? merci pour tout conseil?

rick

Par **Domil**, le **12/04/2011** à **14:45**

Soit le bailleur vous met par écrit, que vous n'avez plus à payer le loyer

Soit vous saisissez le tribunal d'instance en référé pour non seulement ne plus payer votre loyer, mais avoir une indemnité journalière jusqu'à ce que le logement soit décent

Par **rick**, le **12/04/2011** à **15:07**

merci, votre reponse me reconforte